

M A I R I E
de
VILLEMOLAQUE
66 300

Villemolaque le **09 mars 2012**

**COMPTE-RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

.....
Séance du 8 mars 2012
.....

Téléphone : 04 68 21 70 72
Télécopie : 04 68 37 51 29

Nombre de conseillers municipaux élus 15
Nombre de conseillers municipaux en fonction 15
Nombre de conseillers présents **13**

Date de la convocation : 2 mars 2012

Présents : Jean-Marc BENS, Nicolas BOUIGUES, Bruno BOTET, Christine DRUILHE, Ghislaine FLACHAIRE, Anne-Marie MARCONI, René MUNOZ, Nadia ROUAUD, Lazare NAVARRO, Jean-Claude PERALBA, Christian PICAMAL, Serge ROCA, Annie VIRMONTOIS-LELAURAIN.

Absente: Nathalie WILHEM-MALPARTIDA

Procurations : Georges JOURDA à Serge ROCA

Séance ouverte à : 20h

Secrétaire de séance : Annie VIRMONTOIS-LELAURAIN

I. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Maire cède la présidence de l'assemblée à Serge ROCA, 1^{er} adjoint, puis quitte la salle

Le Président de séance demande à Christine DRUILHE, adjointe déléguée aux finances, de bien vouloir faire la présentation du compte administratif 2011.

Rapporteur : Christine DRUILHE

Le rapporteur effectue la présentation du compte administratif puis ouvre la discussion. A l'issue de celle-ci, et en l'absence de toute autre question, il rappelle, dans ses grands équilibres, les résultats de l'exercice 2011 :

Pour le budget général :

- excédent de 185 860.89 €uros pour la section de fonctionnement
- excédent de 62 170.28 €uros pour la section d'investissement (après affectation de 111 135.83 €uros)
- résultat de l'exercice de 248 031.17 €uros d'excédent
- situation finale au 31.12.2011 caractérisée par un fond de roulement positif de 354 941.79 €uros auquel il convient d'intégrer les restes à réaliser, soit un résultat positif de 165 743.71 €uros.

Pour le budget annexe « La joncasse »

- situation finale au 31.12.2010, un résultat négatif de 128 253.84 €uros

Le Président de séance invite alors les conseillers présents à voter le Compte administratif qui est adopté à l'unanimité.

Délibération N°183/2012 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil municipal, adopte le Compte administratif à l'unanimité.

II. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Président de séance demande à Christine DRUILHE de présenter le compte de gestion.

Rapporteur : Christine DRUILHE

Le compte de gestion est présenté par le rapporteur.

Les conseillers présents constatent que les chiffres du compte de gestion du Percepteur correspondent à ceux du compte administratif. Le Président invite alors les conseillers présents à adopter le compte de gestion.

Délibération N° 184 /2012 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil municipal DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Maire est invité à revenir et le 1^{er} adjoint lui repasse la présidence.

III. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur rend compte des décisions prises par le maire en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil municipal.

Délibération N°185/2012 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- Renoncement à exercer le droit de préemption urbain :
 - Sur le bien cadastré AD 134 et AD 127, situé au 6, Rue de la Tramontane, et appartenant à la succession BENS ;

IV. SUBVENTION CLASSE DE NEIGE

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur rappelle le projet de classe de neige des classes de CM1-CM2 et partie CE2, soit 44 élèves et 3 accompagnateurs pour une semaine complète au chalet « Le Puigmal » à ERR.

Le budget est de 10 084 Euros et une participation est demandée aux familles.

Une subvention de 1800 Euros est sollicitée auprès du Conseil Municipal.

La différence serait couverte par la rife réalisée à l'initiative de l'Ecole et de l'association des parents d'élèves.

Enfin, le rapporteur rappelle que le Conseil municipal avait émis un accord de principe dans sa séance du 21/04/2011, et qu'il conviendrait donc d'officialiser cet accord par le vote d'une délibération.

Délibération N°186/2012: Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil municipal ATTRIBUE une subvention de 1800 Euros à l'Ecole pour le projet de classe de neige et, DIT que cette subvention sera versée à la coopérative scolaire.

V. QUESTIONS DIVERSES

Relevé de décisions :

- renouvellement du parc informatique de la mairie
- reprise d'ouvrages hydrauliques

Séance levée à **21h30**.

Le Maire,

Jean-Claude PERALBA